AVIS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL RHONE-ALPES

SUR

L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PROMOTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Rapport N°2003.05

ASSEMBLEE PLENIERE
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
du mardi 20 mai 2003

Rapporteur :

Monsieur Jean VANOYE
Président du groupe de travail
«Evaluation du programme de promotion sociale et professionnelle»

Ce rapport a été adopté à l'unanimité par le Conseil Economique et Social Régional
lors de son Assemblée plénière du 20 mai 2003

SOMMAIRE

I. OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT D'EVALUATION 2

1.1. AU NIVEAU DE LA FORME. 2

1.2. SUR LE FOND. 2

II. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUATION. 2

III. L'APPRECIATION DU CESR SUR LES PRECONISATIONS DU RAPPORT. 2

1.3. LE PILOTAGE. 2

1.4. L'INSCRIPTION DE LA PSP DANS UNE STRATEGIE GLOBALE. 2

1.5. L'INFORMATION ET LA PROMOTION. 2

1.6. LE RENFORCEMENT ET L'ADAPTATION DE L'OFFRE. 2

IV. VERS UNE SAISINE DU CESR. 2

V. DECLARATION DES GROUPES. 9

Par délibération n° 01.00.675 des 25 et 26 octobre 2001, le Conseil régional a décidé en adoptant le mandat d'évaluation, de procéder à l'évaluation de l'action de la Région dans le domaine de la promotion sociale et professionnelle.

Cette évaluation s'inscrit dans le dispositif régional mis en place par délibération du Conseil régional n° 99.00.532 en date des 24 et 25 juin 1999 qui précise notamment que le Conseil économique et social régional participe aux travaux du groupe ad hoc et donne un avis, en assemblée plénière, sur le rapport d'évaluation.

Dans ce cadre, et après avoir pris connaissance du mandat d'évaluation, le CESR a participé aux groupes ad hoc en désignant deux représentants.

L'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle a été réalisée par les cabinets CIRCE Consultants et Amnyos Consultants. Elle avait pour objectifs de répondre aux questions suivantes :

- l'adéquation des actions programmées de la promotion sociale et professionnelle aux objectifs d'évolution professionnelle poursuivis au travers des formations ;
- la performance et la pertinence du système de formation, de conseil et d'orientation ;
- l'efficience du financement et l'adéquation des modalités de financement ;
- la pertinence et la qualité de l'offre de formation ;
- l'existence ou non d'une synergie entre les actions programmées de PSP et les autres formes d'appuis aux projets individuels de formation.

Le cahier des charges confiait en outre le soin à l'évaluateur de proposer des recommandations destinées à améliorer la PSP afin qu'elle intègre davantage les bénéficiaires et leurs besoins propres.

La Promotion Sociale et Professionnelle

La promotion sociale et professionnelle est une démarche personnelle et motivée qui conduit une personne à suivre une formation en dehors du temps de travail. Les bénéficiaires de la PSP n'ont pas le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ils suivent soit des formations d'initiation ou de perfectionnement et de préparation aux concours soit des formations sanctionnées par un diplôme ou un titre.

La PSP permet ainsi d'adapter les connaissances de la personne, d'acquérir des compétences transférables et d'accéder à une promotion sociale et, ainsi, de prévenir les risques d'exclusion. Les dispositifs relatifs à la promotion sociale et professionnelle s'adressent à des publics actifs, surtout salariés et, dans une moindre mesure, demandeurs d'emploi.

La Région Rhône-Alpes consacre chaque année environ 15 millions d'euros à la PSP soit 10,6% de son budget dédié à la formation professionnelle. 74% de cette enveloppe finance des actions programmées du Conseil régional, le solde cofinance des actions spécifiques (aide individuelle à la reprise d'étude, appui aux congés individuels de formation et soutien à l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation continue).
Chaque année, la PSP concerne environ 10 000 auditeurs dont 20% de demandeurs d'emploi.

I. OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT D'EVALUATION

Les cabinets ont réalisé une évaluation de qualité qui apporte des réponses aux questions soulevées par le cahier des charges.

1.1. Au niveau de la forme.

Il faut souligner la qualité de ce rapport, la clarté de la présentation des objectifs et de la méthodologie adoptée. L'illustration du rapport par le témoignage d'un panel d'auditeurs rend le document plus vivant et relie ces grandes conclusions à des réalités de parcours. Le rapport d'annexes permet au lecteur désireux d'approfondir le sujet de trouver des compléments et des outils tout à fait utiles.

1.2. Sur le fond.

Le CESR apprécie, notamment, l'approche comparative entre plusieurs régions et l'approche historique de la PSP. Les cabinets ont bien répondu au besoin d'une meilleure connaissance des publics bénéficiaires. Le rapport aboutit à un certain nombre de recommandations et explore les pistes de travail pour une amélioration des dispositifs relevant de la PSP.

L'évaluateur a pris en compte les observations formulées par les représentants du CESR en apportant des compléments d'analyse sur l'approche sexuée des publics et les durées de formation.

Sans remettre en cause la qualité globale du travail, le zonage territorial retenu par l'évaluateur ne correspond pas nécessairement à des territoires réellement significatifs en terme de flux et de publics potentiels. D'autres regroupements territoriaux auraient été plus judicieux en dépit de la difficulté technique que cela soulève. On peut regretter qu'il n'y ait pas eu d'analyse en terme de taux d'usage des différents dispositifs.

De plus, le rapport n'apporte pas d'éléments susceptibles de mieux cerner les publics potentiels échappant aux différents dispositifs de la PSP. Il eut été pertinent de rappeler que c'est l'offre de formation qui détermine le système. Enfin, le CESR regrette que le cahier des charges de l'évaluation n'ait pas assigné d'objectifs en matière d'approche globale de la Promotion Sociale et Professionnelle et de l'évolution de ce concept.

Appréciant l'analyse statistique présentée dans le rapport d'évaluation pour l'exercice budgétaire 1999, le CESR aurait néanmoins souhaité qu'elle soit complétée par une analyse des causes des écarts de taux de réalisation.

Au niveau budgétaire, un processus d'évaluation devrait être un guide permanent de l'action publique. C'est donc au moment de la construction des différents éléments du dispositif de la promotion sociale et professionnelle qu'auraient du être définis des indicateurs quantitatifs de suivi et d'évaluation :

- évolution pluriannuelle du budget des actions de PSP ; les éléments fournis pour l'exercice 1999, très complets, auraient été valorisés s'ils avaient pu être mis en perspective sur plusieurs années ;
- évolution pluriannuelle des engagements et mandatements, ainsi que des reports éventuels de crédits ;
- part du financement régional dans le coût global de la formation par auditeur (cf. tableau p.33) pondérée par la durée de la formation.

Le CESR regrette que ces éléments n'aient pu être rassemblés.

Ces éléments devraient être pris en compte dans les prochaines évaluations de politiques régionales dès la définition du mandat d'évaluation, définition à laquelle le CESR note avec intérêt qu'il sera désormais associé.

II. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUATION.

Le rapport fait ressortir l'excellent taux de réalisation des actions programmées de la PSP dont le Conseil régional assure la maîtrise directe. Autre élément significatif, le degré élevé de satisfaction des auditeurs. Les différents dispositifs relevant de la PSP se voient décernés un véritable satisfecit par les bénéficiaires.

Cependant, l'évaluation met bien en relief les limites actuelles de la PSP :

- l'inégalité d'accès pour les publics ; ce sont les mieux formés qui continuent à accéder à la PSP et, d'ailleurs, l'offre de formation reste essentiellement orientée sur le niveau III ;
- la concentration territoriale de l'offre de formation éligible à la PSP ; certains territoires apparaissent très faiblement irrigués par l'offre ;
- l'empilement des dispositifs relevant de la PSP et l'absence de visibilité de l'action du Conseil régional ;
- **la méconnaissance de la PSP par les Rhônalpins**.

Dans son volet prospectif, l'évaluateur ouvre les prémisses du débat sur la place de la Promotion Sociale et Professionnelle dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

III. L'APPRECIATION DU CESR SUR LES PRECONISATIONS DU RAPPORT.

Dans certains pays de l'Europe du nord, la PSP touche 50% de la population. Elle est ancrée dans des pratiques et une tradition de formation tout au long de la vie (« longlife learning »). Les statistiques régionales nous montrent le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre de tels niveaux.

A cet égard, le Conseil régional doit s'assigner des objectifs quantitatifs et qualitatifs plus ambitieux en matière de promotion sociale et professionnelle. Comme le souligne l'évaluateur, le contexte actuel est porteur. Les enjeux liés à la qualification dans le domaine de la formation continue sont devenus décisifs, ils s'imposent aux partenaires sociaux et aux Collectivités compétentes.

Fort de son positionnement affirmé en tant que Collectivité compétente sur la formation tout au long de la vie, la Région doit saisir cette opportunité pour relancer la promotion sociale et professionnelle. Il s'agit d'atteindre les objectifs suivants :

- élargir les bases de recrutement de la PSP, en particulier vers les bas niveaux de qualification,
- améliorer l'accessibilité à l'offre de formation dans tous les territoires,
- simplifier les dispositifs,
- relier la PSP à d'autres outils et l'inscrire dans une stratégie de formation tout au long de la vie.

Pour la relance de la PSP, le CESR propose que des efforts particuliers soient portés sur les recommandations suivantes de l'audit :

1.3. Le pilotage.

Selon l'évaluation, la PSP souffre d'une accumulation progressive de programmes et d'acteurs sans qu'il y ait eu un véritable pilotage de la Région. En outre, la Région est intervenue de façon complémentaire sur certains dispositifs sans lisibilité et avec une certaine dispersion (Fongecif, formation d'ingénieurs). Enfin, la PSP n'est pas suffisamment discernable par rapport aux politiques de l'emploi et de formation professionnelle.

D'ailleurs, l'investissement financier de la Région reste relativement méconnu.

Avec les transferts de compétences en cours, la Région est l'échelon légitime pour assumer le pilotage régional d'une politique ambitieuse identifiant bien la promotion sociale et professionnelle.

1.4. L'inscription de la PSP dans une stratégie globale.

Dans son plan PSP, la Région devra prendre en compte les discussions des partenaires sociaux au niveau national et en tirer les conséquences. A cet égard, la PSP constitue l'un des outils complémentaires à ceux développés par ailleurs et devrait s'inscrire dans la stratégie visant à faciliter la formation tout au long de la vie. C'est pourquoi, l'investissement de la Région sur la PSP ne saurait se traduire par un désengagement des autres actions.

Dans cet esprit, le CESR suggère de :

- relier les acteurs de la PSP aux actions territoriales (COEFRA…) et aux dispositifs régionaux tels que Ecrins,
- intégrer pleinement la VAE dans le dispositif,
- obtenir de véritables effets levier par des cofinancements (comme dans le passé sur les actions de plus d'un an avec le Fongecif…),
- favoriser l'articulation de la PSP avec les plans de formation en entreprise et les plans de formation des demandeurs d'emploi.

1.5. L'information et la promotion.

Il faut œuvrer pour la mise en place de dispositifs d'information sur la PSP assurant sa visibilité et permettant d'élargir le recrutement des auditeurs.

C'est pourquoi, une politique de communication adaptée doit faire passer un message fort et percutant autour de la PSP et de sa spécificité afin qu'elle puisse élargir son recrutement. En la matière, il faut s'appuyer sur les relais locaux afin de développer une information et un accompagnement de proximité.

1.6. Le renforcement et l'adaptation de l'offre.

L'enjeu est d'ouvrir la PSP aux publics qui ne l'utilisent pas et de développer l'appétence de tous pour la formation : public relevant des différentes formes de salariat, publics au temps de travail particulier, salariés du secteur public…

Tout en restant bien dans l'esprit d'une démarche individuelle en dehors du temps de travail, il apparaît nécessaire d'adapter l'offre de formation afin de réduire les contraintes pesant sur les épaules du candidat potentiel. De même, une modularisation des formations semblerait de nature à satisfaire la demande en qualifications spécifiques exprimée par certaines personnes.

Dans ce cadre, plusieurs pistes d'actions peuvent être envisagées :

- adapter et élargir les plages horaires de formation,
- individualiser et moduler les formations,
- développer des solutions pour corriger les disparités territoriales (ex : utilisation des TIC et offre de modules de formation à distance),
- concevoir et proposer des modules préparatoires à la PSP (acquisition des connaissances de base…),
- etc...

IV. VERS UNE SAISINE DU CESR.

Ce rapport d'évaluation a permis de replacer la PSP dans le cadre des débats sur la formation tout au long de la vie et des compétences qu'exercera le Conseil régional. Il soulève les limites actuelles de la PSP et mentionne les opportunités liées aux évolutions actuelles ouvrant ainsi plusieurs pistes de travail.

La PSP a une histoire forte et était mieux connue dans les années soixante dix qu'aujourd'hui. Un nouveau contexte se dessine avec :

- la notion de formation tout au long de la vie,
- la décentralisation et les transferts de compétences à la Région,
- le nécessaire renouveau de la pédagogie,
- l'évolution des temps de vie,
- la reconnaissance du travail et de l'expérience introduite par la VAE dans les dispositifs.

Dans ce cadre, le CESR souhaite être saisi pour un travail de réflexion sur les conditions **d'une relance et d'un développement de la PSP dans notre région**.

DECLARATIONS DES GROUPES

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur l'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle

Intervention de M. Roger JACCARD

Collège I

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le rapport d'évaluation sur lequel nous avons à formuler un avis est particulièrement instructif. M. Jean VANOYE en a clairement souligné les apports.

Le projet d'avis pointe également quelques lacunes dues soit à des insuffisances de mandat d'évaluation soit à des difficultés rencontrées par les évaluateurs.

Il en est ainsi :

- des indicateurs financiers permettant d'apprécier l'efficacité des budgets engagés,
- des écarts dans les réalisations dont il serait important de connaître les causes,
- de l'approche territoriale où il est toujours difficile, parmi les multiples découpages, de trouver les territoires les plus pertinents,
- et enfin, un obstacle que malheureusement nous rencontrons à chaque pas : l'empilement des programmes et des actions.

Ce dernier constat, nous l'avons fait dans bien d'autres domaines et nous avons si souvent réclamé simplification et lisibilité que cela risque de paraître incantatoire.

Enfin, en travaillant sur ce rapport d'évaluation et en réfléchissant à une approche plus globale de la promotion sociale et professionnelle, il est apparu qu'il y avait bien d'autres aspects à approfondir, d'autres pistes à explorer pour donner au programme de promotion sociale et professionnelle toute la place qu'il devrait avoir dans l'ensemble de la politique régionale de formation tout au long de la vie.

Ce qui justifie pleinement la proposition d'une saisine de notre assemblée sur ce sujet.

Le projet d'avis qui nous est soumis nous paraît ainsi tout à fait complet et nous l'approuvons.

Je vous remercie.

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur l'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle

Intervention de M. Maurice STELLATI

Collège I

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire s'associe à cette intervention.

Les sociétés coopératives de production et, plus généralement, les entreprises d'économie sociale sont profondément attachées à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de promotion sociale et professionnelle. Cette dernière constitue en effet, à leurs yeux, à la fois une condition de la performance durable des organisations et une condition d'un développement harmonieux, économique et humain des territoires.

Afin d'améliorer la politique régionale dans ce domaine, elles souhaitent en particulier que soient impulsées des actions de « Promotion collective » (éducation populaire, formation citoyenne et gestionnaire, vie associative …), introduite par la loi Debré mais, jusqu'ici absente du dispositif régional.

Elles approuvent la suggestion qui consiste à faire le lien entre la PSP et le concept de formation tout au long de la vie, en insistant sur la nécessaire relance de la réflexion en matière d'ingénierie pédagogique que cela suppose.

Elles demandent qu'un effort tout particulier soit conduit pour faciliter un meilleur accès à la PSP aux catégories qui rencontrent, jusqu'alors, le plus de difficultés pour y accéder, à savoir les femmes, les faibles niveaux de qualifications (niveaux inférieurs à 3) et les salariés des très petites entreprises.

Enfin, elles suggèrent de développer les indemnités de reprise d'études dont les résultats leur paraissent intéressants.

Elles approuvent, bien sûr, le projet de saisine du CESR sur les conditions d'une relance et d'un développement de la PSP en Rhône-Alpes.

Nous approuvons l'avis.

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur l'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle

Intervention de M. Jean-Pierre RAFFIN

Collège II

La PSP un dispositif qui demande à être mieux connu…

La construction du dispositif PSP entre les années 1983 et 2000 a connu différentes étapes et aménagements. Le rapport présenté par Jean VANOYE remet au goût du jour tout l'intérêt de ce dispositif.

Rhône-Alpes a une belle histoire … Jamais démentie depuis 1983, la grande idée de la promotion sociale reste toujours un axe fort de l'action régionale pour la formation des hommes et des femmes de notre région.

Si l'évaluation de grande qualité des cabinets VIRCE et AMNYOS consultants nous apporte un éclairage intéressant entre autres sur l'historique et les données chiffrées, il n'a pu dégager les éléments comparatifs, notamment entre territoires et sonder les publics potentiels échappant aux différents dispositifs de la PSP.

Vers une nouvelle dynamique …
Comme le souligne l'analyse du contrat prospective de la métallurgie en Rhône-Alpes pour l'année 1999 ; l'action des partenaires sociaux doit s'inscrire dans le cadre d'une cohérence globale de coordination des acteurs et des dispositifs. Le contrat de plan Etat-Région, le PRDF sont des éléments forts d'une démarche structurante permettant de :

- inscrire notre action dans le cadre de l'évolution des emplois d'aujourd'hui et de demain …
- favoriser la validation des acquis professionnels,
- contribuer à réduire la pénurie de main d'œuvre en favorisant l'insertion des demandeurs d'emplois,
- s'attacher à mettre en œuvre un suivi spécifique de catégories professionnelles non qualifiées en difficulté de retour à l'emploi.

Pour la CFDT, il est clair que ce dispositif peut contribuer à ses objectifs et mérite d'être élargi à tous les publics.

Le constat à ce jour, est qu'il bénéficie essentiellement à l'offre de formation-orientation vers le niveau III avec les inégalités constatées dans certains territoires.
La répartition de l'offre de formation en PSP présente des disparités trop importantes, en particulier pour les populations résidant en milieu rural.
La Région doit donc informer largement le public de l'intérêt du dispositif, dans le processus de la formation tout au long de la vie.

Une PSP qui irrigue les PME comme les grandes entreprises et tous les territoires de Rhône-Alpes en élargissant les bases de recrutement vers les bas niveaux.

Ces remarques faites, nous adhérons totalement au principe de relance de la PSP qui nous est proposé dans le projet d'avis ainsi que la demande de saisine du CESR sur ce sujet d'importance pour l'avenir des Rhônalpins.

La CFDT votera l'avis.

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur l'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle

Intervention de M. Marc PLOTTON pour le groupe CGT

Collège II

Le groupe de travail a eu à connaître un rapport d'évaluation qui, pour l'essentiel, a recueilli notre approbation.

Comme le dit le texte de l'avis, les consultants ont su retrouver les racines et l'histoire de la promotion sociale et professionnelle dans notre région et tout particulièrement dans les centres de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne. Cette relation entre projet individuel et contexte économique et social collectif est sans doute une des caractéristiques essentielles de ces cours du soir que certains d'entre nous ont fréquentés comme stagiaire ou formateurs il y a trente ans.

Les années 70 ont même connu des moments forts de cette relation, puisque certaines entreprises de la chimie notamment avaient intégré la PSP dans les conventions d'entreprise, permettant ainsi la reconnaissance professionnelle et l'accès à des carrières d'ouvriers, de techniciens et de cadres valorisantes et valorisées.

Cette reconnaissance n'a pas évolué dans un sens positif et nous le regrettons pour deux raisons, à nos yeux importantes :

1. * D'une part, parce que l'époque à laquelle j'ai fait allusion avait reconnu, avant les discours actuels, l'importance et la qualité de l'investissement personnel dans les organisations productives et cette reconnaissance se manifestait par des classifications valorisées dans les conventions collectives. Il n'en est malheureusement pas de même aujourd'hui, bien que chaque année 10 000 Rhônalpins s'investissent dans un projet de formation sur leur temps personnel.

2 * D'autre part, la PSP permettait à l'origine la construction de parcours pouvant partir d'un niveau infra 5 pour arriver à des niveaux 3,2 voir 1. Projet au long cours, il fallait parfois près de 10 ans pour construire une telle histoire, cette perspective n'est plus guère envisageable, les formations actuelles étant essentiellement post bac.

Ces deux réflexions, que l'on retrouve dans l'audit et le projet d'avis, nous conduisent à porter un avis favorable et donc à voter le texte.

Pour autant, je voudrais redire en conclusion qu'une PSP bien construite ne peut se développer sans exclusive que sur une formation initiale permettant le plus large épanouissement des individus et de leurs connaissances. Il est donc nécessaire que le système éducatif ait les moyens de proposer des formations initiales de qualité, ouvertes dans la proximité à l'ensemble des jeunes Rhônalpins. A partir de cette base, il nous paraît, comme le dit le texte, tout à fait légitime et souhaitable que les moins formés, ceux qui ne peuvent plus bénéficier aujourd'hui de la PSP, se voient proposer des actions de

formation prenant en compte leurs acquis antérieurs, leur permettant d'accéder, à partir d'un niveau V ou infra, s'ils le souhaitent, à des qualifications supérieures.

Ces considérations nous conduisent donc à soutenir le projet d'une saisine de notre assemblée afin de préciser et d'enrichir les conditions d'une relance et d'un développement d'une PSP ouverte à tous en Rhône-Alpes.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

FO

FORCE OUVRIÈRE

UNION REGIONALE
RHONE - ALPES

MAISON DES SYNDICATS
3-5 Rue Ronde
73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.24.87
Fax : 04.79.69.81.40

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur l'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle

Intervention de M. Gérard CLEMENT

Collège II

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La lecture du rapport d'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle est riche d'enseignements, à la fois par l'impact mesuré du programme et aussi par les pistes d'évolution qu'il suggère.

76% de l'offre concentrée dans les zones urbaines de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne démontre l'effort à faire pour irriguer l'ensemble de la région et permettre l'égalité d'accès à tous les Rhônalpins. Au-delà de ce programme en particulier, c'est un des enjeux fondamentaux pour l'avenir même de notre région.

Autre élément interrogatif, 50% des auditeurs interrogés - soit moins de 10% des personnes concernées - ignorent que la formation suivie relevait du dispositif. Et pourtant comme le souligne, à juste titre, que la Promotion Sociale Professionnelle a une histoire particulièrement forte dans notre Région Rhône-Alpes et paradoxe - pas si surprenant - elle était mieux connue dans les années 70.

Il est vrai qu'à l'époque nous ne parlions pas de formation tout au long de la vie mais d'éducation permanente avec ce que cela signifie.
Il est vrai aussi qu'il y a 30 ans, nous construisions la formation permanente sachant que « savoir c'est pouvoir » comme le disaient ceux qui, historiquement dans le mouvement syndical, ont pensé à la nécessité de construire le droit à la formation.
Il est vrai enfin que la Promotion Sociale Professionnelle suppose engagement, choix, investissement personnel mais aussi réponse dans la vie professionnelle et la conjonction aujourd'hui est certainement plus difficile compte tenu des évolutions de l'emploi notamment.

Alors, quand le projet d'avis regrette que « l'évaluation n'ait pas assigné d'objectifs en matière d'approche globale et de l'évolution de ce concept » et qu'il rajoute un peu plus loin la référence à l'Europe du Nord où le même système touche 50% de la population en paraissant souhaiter pouvoir atteindre de tels niveaux, cela rend encore plus utile une réflexion d'ensemble sur le sujet si l'on ne veut pas le dénaturer.

En effet, il faudra bien un jour débattre du concept global de ce que nous entendons par formation tout au long de la vie, dont le concept originel anglo-saxon renvoie à l'individu le soin et la charge d'entretenir son « employabilité », barbarisme aussi anglo-saxon, ce que Force Ouvrière ne saurait accepter. Or l'originalité de la démarche construite en France notamment par la politique contractuelle - dont Force Ouvrière a et est toujours partisane - a toujours été l'équilibre entre l'individuel et le collectif.

C'est pourquoi s'il faut avoir une approche globale encore faut-il que les mots Promotions Sociale Professionnelle gardent pleinement leur sens et aujourd'hui à voir se développer certains dispositifs ou concepts on peut craindre qu'ils le perdent ou pire qu'ils soient détournés de ce sens.

Nous partageons donc la nécessité d'un travail de réflexion de notre assemblée sur les conditions de la relance et du développement de la Promotion Sociale Professionnelle dans notre région. Ce travail, s'il doit tenir compte de l'évolution du contexte, ne peut pas ne pas intégrer l'histoire, les racines et aussi la philosophie de ce que porte l'idée de Promotion Sociale et Professionnelle dont Rhône-Alpes fut largement « pionnière ».

Dans l'attente et afin d'avancer, nous voterons le projet d'avis.

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur l'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle

Intervention de Mme Marylène CAHOUET

Collège II

La FSU partage l'avis du C.E.S.R. Je ferai cependant quelques commentaires.

Le rapport souligne un phénomène bien connu : l'inégalité d'accès selon les publics ; ce sont les mieux formés qui accèdent à la promotion sociale professionnelle (PSP). Ce qui montre, une fois de plus, l'importance capitale de la formation initiale.

Cela dit, il faut travailler sur les publics qui ne bénéficient pas de la PSP, comme le propose le rapport : il y a nécessité de mieux connaître ces publics, les raisons de cet éloignement, leurs difficultés, afin de favoriser leur accès à la PSP.

Effectivement, le rapport montre le chemin à parcourir, il y a aussi nécessité d'améliorer le dispositif, notamment l'offre de formation, en permettant au service public de mieux jouer son rôle.

La validation des acquis de l'expérience est une opportunité pour accroître le nombre de bénéficiaires de la PSP, à condition que celle-ci réponde à leurs attentes.

Enfin, la FSU partage le souhait de la saisine par le C.E.S.R. sur les conditions d'une relance et d'un développement de la PSP dans notre région.

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur l'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle

Intervention de Mme Gisèle BLANDINIERES, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, Mme Nicole FLACHARD

Collège III

Grâce à cette évaluation, nous avons découvert un dispositif fort intéressant en ce sens qu'il place l'individu au centre de sa démarche formatrice et qu'il contribue à renforcer l'égalité des chances.

Nous partageons totalement les préconisations de l'avis qui nous est soumis aujourd'hui et tout particulièrement le renforcement de l'information et de la promotion de ce dispositif qui s'insère parfaitement dans une politique de formation tout au long de la vie.

Il est aujourd'hui indispensable d'améliorer la connaissance du plus grand nombre, de faciliter l'accès à ce dispositif par des procédures simplifiées et lisibles en s'appuyant notamment sur les relais locaux.

A ce titre, les associations et notamment les fédérations de parents d'élèves PEEP et FCPE, par leurs réseaux de bénévoles, nous paraissent tout à fait adaptées pour servir d'appui et de vecteur auprès des citoyens.

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur l'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle

Intervention de Mme Jeanne-Marie GRIMANELLI

Collège III

Ce rapport n'a pas suffisamment souligné les différences sexuées dans l'accès à la promotion sociale et professionnelle (PSP).

Les parents (98% de femmes) qui bénéficient des dispositifs de congés parentaux (CPE et APE) ne sont pas considérés comme demandeurs d'emploi. Ce sont essentiellement des personnes de niveau V ou inférieur renonçant pendant 3 ans (6 ans parfois) à des salaires très faibles. Bénéficier de la PSP leur permettrait un meilleur retour dans la vie professionnelle, de préférence avec des aides à la garde d'enfants.

L'Union Féminine Civique et Sociale a participé à une étude régionale sur les utilisateurs de dispositifs CPE et APE. Elle fait partie du Collectif « ALERTE » d'associations de lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle.

Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social Régional

Mardi 20 mai 2003

Avis du CESR sur l'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle

Intervention de M. Bernard TRANCHAND

Collège III

Je voudrais tout d'abord féliciter le groupe de travail et tout particulièrement son président pour l'avis qu'il nous propose et notamment le vœu de saisine confié au CESR lorsque les contours de la décentralisation seront plus précisément connus.

En effet, les volets visant à développer l'appétence de tous pour la formation, ainsi que le volet visant à faire évoluer l'offre de formation avec plus de modularisation et plus d'utilisation des TIC, intéressent beaucoup le mouvement familial.

L'implantation des associations familiales sur tout le territoire de Rhône-Alpes devrait être plus utilisée pour réussir l'impact de communication sur le sujet, mais peut être aussi l'impact de formation.

Dans le cadre du dispositif régional d'évaluation mis en place par le Conseil régional, le Conseil économique et social régional est amené à donner un avis sur l'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle.

Dans cet avis, le CESR rappelle le fondement de la promotion sociale et professionnelle, à savoir une démarche personnelle et motivée qui conduit une personne à suivre une formation en dehors du temps de travail. Sur l'évaluation, le CESR apporte des observations sur la forme et le fond du rapport. Il reconnaît l'excellente qualité de ce travail qui répond aux objectifs assignés par le cahier des charges tout en apportant une dimension prospective utile.

L'évaluation fait ressortir les limites actuelles de la promotion sociale et professionnelle. Elle est peu connue des Rhonalpins et l'offre de formation reste concentrée sur certains territoires. Concernant les recommandations formulées par l'évaluateur, le CESR insiste sur la nécessité d'une relance de la promotion sociale et professionnelle. Cette relance passe notamment par l'inscription de la promotion sociale et professionnelle dans une stratégie régionale de formation tout au long de la vie et une adaptation de l'offre de formation aux besoins et contraintes des publics potentiels.

En conclusion le CESR propose d'être saisi afin de mener un travail de réflexion sur les conditions d'une relance et d'un développement de la PSP en Rhône-Alpes.

Mots clés : promotion sociale et professionnelle - formation tout au long de la vie - formation professionnelle continue - Région Rhône-Alpes